

PRESENTATION DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE CGF BOURSE

➤ FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Horizon

Bien placer, mieux épargner

Date d'agrément de l'OPCVM par le CREPMF: 20 novembre 2012 sous le N° FCP/2012-08
Date d'édition de la note d'information : Janvier 2013

PRESENTATION

Dénomination :	FCP HORIZON
Forme juridique de l'OPCVM :	Fonds Commun de Placement
Promoteur principal :	POSTEFINANCES
Société de gestion :	CGF GESTION
Dépositaire :	CGF BOURSE
Commissaires aux comptes :	MAZARS SENEGAL

INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION

Classification :	Titres du marché financier de l'UEMOA
Objectif de gestion :	L'objectif de gestion du FCP est de fournir au grand public, à travers une politique active d'investissements, des opportunités de placer son épargne à moyen et long terme. Il recherche un équilibre entre un revenu intéressant et la sécurité du capital.
Stratégie d'investissement :	<p>Le Fonds peut investir dans des titres émis sur le marché financier de l'UEMOA dans le respect des règles prudentielles du Conseil Régional de l'épargne Publique et des Marchés Financiers (CREMPF). A ce titre, et en fonction des opportunités qui se présenteront, le fonds commun de placement adoptera la stratégie de placement équilibrée suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions : 50% des actifs ; • Obligations et autres titres à revenu fixe : 45% des actifs ; • Liquidités : 5% des actifs.

Souscripteurs concernés et profil de risque :	Le Fonds est ouvert à tout souscripteur souhaitant profiter sur le moyen et le long terme du dynamisme du marché financier tout en acceptant les risques liés qui sont ici faibles ; les investissements étant principalement orientés vers des titres autorisés par le CREPMF.
Durée minimale de placement recommandée :	2 ans
Politique de distribution :	Les dividendes sont distribués annuellement et mis en paiement au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice dans les guichets POSTEFINANCES et à CGF BOURSE.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture d'exercice :	Dernier jour boursier du mois de décembre.
Valeur liquidative d'origine :	1 000 FCFA
Périodicité de calcul de la valeur liquidative :	Le calcul de la valeur liquidative est effectué quotidiennement.
Conditions de souscription et de rachat	Les ordres de souscription et de rachat reçus à J seront centralisés et transmis à CGF BOURSE au plus tard J+3 jours ouvrés à 10 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
Commission de souscription :	Forfait de 500 FCFA. Elle est due à POSTEFINANCES.
Commission de rachat :	Forfait de 1 500 FCFA. Elle est due à POSTEFINANCES.
Garantie de liquidité :	Les parts sont cessibles à tout moment sous les conditions définies dans le règlement du fonds. Cette liquidité fait l'objet d'une garantie de POSTEFINANCES.

Frais de gestion maximum :	1,75 % HT de l'actif net. Ces frais sont à la charge du fonds commun de placement
Adresse de la société de gestion :	CGF GESTION - 12, rue Saint-Michel, Dakar
Adresse du dépositaire :	CGF BOURSE - 12, rue Saint-Michel, Dakar
Adresse de l'établissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :	- Tout bureau de POSTEFINANCES ; - Agence commerciale CGF BOURSE.
Adresse du commissaire aux comptes :	Cabinet MAZARS Sénégal, rue Wagane DIOUF, Dakar.
Lieu de publication de la valeur liquidative :	- Bureaux de POSTEFINANCES ; - Agence commerciale CGF BOURSE.

La présente notice d'information doit obligatoirement être mise à la disposition du public préalablement à toute souscription.

La notice d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de votre bureau de Poste.

Date d'agrément de l'OPCVM par le CREPMF: 28 juin 2008 sous le n° FCP/08-003
Date d'édition de la note d'information : Octobre 2008